

CLUB ROYAL PETITE AVIATION LIEGEOISE

Association sans but lucratif
N° d'entreprise 412 403 418

Affilié à la Ligue Belge d'Aéromodélisme
Annexe du Moniteur du 01 juin 1972 n° 4113



Voroux-Goreux le 01-06-2007

Secrétariat:

Rue Forsvache, 31
4460 Grace Hollogne
Tél: 04/250.33.54
Courriel: jp.awouters@belgacom.net
Compte Bancaire: 240-0287596-92

Site : <http://crpal.be/>

NOTE D'ORGANISATION DROITS ET OBLIGATIONS DES BÉNÉVOLES DANS LE MONDE ASSOCIATIF Loi du 03 juillet 2005 en application depuis le 01 août 2006

INFORMATION ENTRE :

L'association sans but lucratif dénommée **Club Royal Petite Aviation Liégeoise** en abrégé **CRPAL** dont le siège social est établi 18, rue de la Cornette à B-4347 Voroux-Goreux représenté par son Président Jean-Pierre AWOUTERS ci-après dénommé l'Organisation

ET

Mesdames et Messieurs les membres du club en ordre de cotisation ci après dénommés Volontaire

Il est préalablement exposé que :

1) Le club Royal Petite Aviation Liégeoise est une association sans but lucratif dans le secteur de l'Aéromodélisme.

L'organisation fait appel aux services de bénévoles en dehors de tout contrat, et, en particulier d'un contrat de travail, dont le lien de subordination et la rémunération propre à cette relation de travail sont ici expressément écartés.

2) Le Volontaire (Bénévole) accepte cette mission sans pour autant s'engager contractuellement avec l'organisation.

EN CONSÉQUENCE, L'ORGANISATION INFORME LE VOLONTAIRE (BÉNÉVOLE) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1) Statut juridique de l'organisation

L'organisation est une association sans but lucratif constituée conformément à la loi du 21 juin 1921 sur les associations sans but lucratif.

2) La finalité sociale de l'organisation

Conformément à l'article 02 de ses statuts l'organisation a pour but :

- I. L'association a pour but d'encourager, de promouvoir, de développer et de défendre l'aéromodélisme sous toutes ses formes.
- II. Elle organise, patronne ou subsidie toute épreuve sportive, les stages pour jeunes et les actions de propagande.
- III. Elle met à l'étude tous moyens de diffusion et s'occupe des expériences, concours, études, techniques, expositions, etc. Elle peut créer des centres d'entraînement, des cercles privés et tout ce qu'elle croit utile de susciter, organiser ou patronner.
- IV. Elle pourra poser tous actes concernant l'organisation, le développement et la propagation de l'aéromodélisme, notamment posséder des immeubles affectés à ces buts dans toute l'étendue de la Belgique.

3) L'activité des Volontaires (Bénévoles)

Les principales tâches à effectuer sont les suivantes :

- Direction de l'association.
- Secrétariat.
- Comptabilité.
- Moniteur de vol ou de construction.
- Responsables et gestionnaires logistiques du stage annuel des jeunes.
- Web master.
- Gestion de la cantine.
- Distribution et confection de repas lors de manifestation ou de concours.
- Entretien du terrain.
- Direction de compétitions sportives ou amicales.
- Chronométreurs et aides sportifs.
- Représentations diverses auprès d'organismes ou autorités.
- Travail de montage ou de restauration du matériel ou de bâtiments appartenant au club.

4) Indemnités en remboursement des frais supportés

Il n'est accordé aucune rémunération au Volontaire (Bénévole) pour l'activité qu'il réalise au profit de l'organisation.

Le volontaire (Bénévole) ne bénéficie d'aucun défraiement forfaitaire, ni d'aucun remboursement sur base de pièce justificative.

5) Responsabilité.

L'Organisation est tenue responsable des dommages causés par le Volontaire (Bénévole) à elle-même ou à des tiers dans l'exercice d'activités volontaires à la condition que ces dommages résultent d'une faute légère occasionnelle du Volontaire.

6) Assurance.

L'organisation souscrit par l'intermédiaire de la fédération régionale AAM une assurance couvrant la responsabilité civile du Volontaire pour les dommages occasionnés à l'organisation, à d'autres Volontaires ou à des tiers au cours de l'exécution de leurs activités Volontaire effectuées dans le cadre de celle-ci.

Fait à Voroux-Goreux le premier juin 2007 pour être affiché dans le local du club et publié sur le site internet de l'ASBL Club Royal Petite Aviation Liégeoise.



Jean-Pierre AWOUTERS